DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Boulay

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

2023/213

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 07/2023
Mardi 31 Octobre 2023 – 19 heures 00

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Monsieur Michaël PONCELET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 001/07/2023
CHASSE – PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1ER FEVRIER 2033
A- ATTRIBUTION
Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Commission Communale Consultative de la Chasse s'étant réunie le 24 Octobre dernier, a porté son choix de mise en location du lot communal par convention de gré à gré pour un montant annuel de 3 500 € et a retenu la candidature de Monsieur Patrick TRITZ.
Compte tenu de l'avis de la commission, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la chasse communale à Monsieur Patrick TRITZ dans les conditions ci-dessus.
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le bail avec le candidat retenu et lui donne délégation pour la mise en œuvre de ses décisions.
B- ESTIMATION DES DEGATS DE GIBIER
Le Conseil Municipal à l'unanimité nomme Monsieur Nicolas REDARES estimateur des dégâts causés par le gibier.

Délibération N° 002/07/2023
A- Contrats d'approvisionnement bois façonnés bord de route / Regroupement des lots en vente par appel à concurrence / Vente de bois précieux sur parc à grumes
Depuis une dizaine d'années, l'ONF et les communes s'engagent à garantir durablement l'approvisionnement des scieries et des outils industriels locaux, par le biais de ventes groupées au titre des contrats d'approvisionnement. Plusieurs contrats d'approvisionnement sont en cours de signature entre l'ONF et les utilisateurs locaux pour la fourniture de bois d'œuvre et d'industrie / chauffage au cours de la prochaine saison.
Certaines catégories de bois de la forêt communale peuvent être associées à ces contrats. Les volumes concernés sont détaillés ci-dessous :

PRODUIT CONTRACTUALISABLE	VOLUME POTENTIEL
Bois d'œuvre Hêtre – Charme – Divers	160
Bois d'œuvre Chêne	10
Bois d'œuvre Résineux	-
Bois industrie Feuillus	-
Bois industrie Résineux	-

Dans le cadre de ces contrats, le choix du client se fera en fonction des qualités, des critères de distances et de disponibilité des bois ; le volume indicatif mentionné ci-dessus pourra être réparti entre plusieurs acheteurs, afin d'optimiser la recette globale.
Concernant la collectivité, la mise en œuvre d'un contrat d'approvisionnement a pour principales caractéristiques :

- La contribution au maintien d'unités de transformation locales, fournisseurs d'emplois et acteur du développement économique des territoires ruraux ;
- La prise en charge par l'ONF de la gestion financière de la vente en lieu et place de la trésorerie municipale : facturation, suivi des encours et des paiements ;
- La facilitation de la vente des lots de faible volume par le regroupement avec des lots voisins.

Ainsi les conditions tarifaires moyennes des contrats d'approvisionnement 2023/2024 sont les suivants (hors décotes « mitrailles » éventuelles :

CHENE BOIS D'ŒUVRE QUALITE INDUSTRIELLE (Stabilité sur les qualités avivé/charpente Baisse/traverse – 10 %)	
QUALITE	PU MOYEN
C1 (avivé)	270
C2 (charpente)	165
D (traverses)	80

Marché incertain prix susceptibles d'être révisés durant le 1er trimestre 2024, si le marché du chêne évolue de manière significative

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Boulay

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

2023/214

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 07/2023
Mardi 31 Octobre 2023 – 19 heures 00

HETRE BOIS D'ŒUVRE (hausse moyenne d'environ 20 % par rapport à la saison dernière)	
QUALITE	PU MOYEN
B	130
C1	90
C2	70
D	57

Décotes de fin de saison susceptibles d'être appliquées sur les bois de qualités B/C1 pour les bois débardés fin avril

RESINEUX BOIS D'ŒUVRE (baisse d'environ 15 % par rapport à la saison dernière)	
QUALITE	PU MOYEN
B	90
C	65
D	49

BOIS D'INDUSTRIE CHARME ET F. DIVERS INCLUS (hausse moyenne d'environ 12 % par rapport à la saison dernière)	
QUALITE	PU MOYEN
FEUILLUS	40 à 52
RESINEUX	38 à 45

BOIS BUCHE (hausse moyenne d'environ 20 % par rapport à la saison dernière)	
QUALITE	PU MOYEN
FEUILLUS	55 à 60

De même que pour les contrats, les nouvelles modalités de vente par appel à concurrence permettent de regrouper des lots de faible volume avec des lots voisins appartenant à des propriétaires différents, afin d'améliorer leur attractivité, dans le cadre des ventes groupées.
Par ailleurs, des feuillus précieux (Merisiers, Alisiers, Frêne, Chênes, Erables, ...) peuvent être exploités en forêt cet hiver. Si leur qualité exceptionnelle le justifie, ces bois seront transportés et regroupés sur le parc à grumes de Saint-Avold, pour y être exposés et vendus lors de l'appel d'offre du mois de février, réalisé en commun avec les voisins belges, luxembourgeois et allemands.
La facturation groupée des bois, dans ce cadre, facilitera la gestion financière de la vente, assurée par l'ONF, garantira un suivi plus efficace des paiements par la limitation du nombre de factures et simplifiera des enlèvements des bois vendus par le technicien responsable du parc à grumes.
Compte tenu des dispositions relatives aux ventes groupées, le montant des ventes sera versé par les acheteurs à l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF, qui le reversera à la Trésorerie communale, avec une retenue de 1 % au titre des frais de gestion.
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
VALIDE la proposition de l'ONF en lien avec les contrats d'approvisionnement de bois façonnés en bord de route, le regroupement des lots en vente par appel à concurrence et la vente de bois précieux sur parc à grumes
CHARGE Madame le Maire de signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier

B – ETAT D'ASSIETTE 2025

En application du Régime Forestier, de l'aménagement de la forêt communale en vigueur et dans le respect de la charte de la forêt communale, la proposition d'Etat d'Assiette pour l'année 2025 est la suivante :

CLASSEMENT	UNITE DE GESTION	SURFACE TRAVAILLEE (HA)	PEUPLEMENT	TYPE DE PRODUITS DOMINANTS	DEVOLUTION DES PRODUITS
Amélioration	4_b	2. 38	Chênes	BO	Façonné

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
VALIDE l'état d'assiette 2025
CHARGE Madame le Maire de signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Boulay

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

2023/215

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 07/2023
Mardi 31 Octobre 2023 – 19 heures 00

Délibération N° 003/07/2023
ENERGIES RENOUVELABLES – DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DE L'ENERGIE
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi N°2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. A cette fin, l'Etat doit remettre à la disposition des collectivités les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'une concertation publique sera réalisée à l'échelle intercommunale, afin d'identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations sur le territoire.
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de :
Donner un avis favorable aux zones incluant l'implantation d'installations dites « photovoltaïques » et de s'opposer aux zones d'implantation de toutes installations dites « éoliennes ».
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Madame le Maire. A savoir :
DONNE un avis favorable aux zones incluant l'implantation d'installations dites « photovoltaïques »
S'OPPOSE aux zones d'implantation de toutes installations dites « éoliennes »

DIVERS
Délibération N° 004/07/2023
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE
Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de passer une Décision Modificative dans le cadre du recouvrement des emprunts au Budget Annexe Lotissement. La présente Décision Modificative s'articule de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
66	66111	2 000 €	70	7015	2 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la Décision Modificative ci-dessus.

Délibération N° 005/07/2023
BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE
Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'étant donné que le terrain multisports sera réalisé dans son intégralité sur l'exercice comptable 2023, il convient de passer une Décision Modificative au Budget Communal. En effet, cela s'explique car il avait été projeté au Budget Primitif 2023 d'effectuer seulement la 1ère tranche des travaux. Dans l'optique de finaliser le projet, convient par conséquent d'ajouter les crédits correspondants par le biais de cette Décision Modificative, qui s'articule de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
21	2113	50 000 €	13	1321	25 949 €
TOTAL		50 000 €	13	1322	10 780 €
			13	1323	7 310 €
			13	1325	1 000 €
			10	10222	4 961 €
			TOTAL		50 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la Décision Modificative ci-dessus.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Boulay

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

2023/216

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 07/2023
Mardi 31 Octobre 2023 – 19 heures 00

Délibération N° 006/07/2023
GITE RURAL – RENTABILITE 2022 ET TARIFS

Monsieur Roland KEDINGER, Adjoint au Maire, détaille au Conseil Municipal les différents postes de dépenses inhérents à l'exploitation du Gite Rural « Vue sur la Frontière » pour l'exercice 2022. Les frais récurrents sont les suivants : électricité, eau, internet, téléphone, ménage-entretien, les frais annexe (cotisation « Gites de FRANCE », produits d'entretien, taxe foncière, pellets, ...) et les investissements amortis sur 5 ans. Les postes de charges prépondérants étant l'électricité et le ménage-entretien. La globalité des dépenses pour la période de janvier à décembre 2022 se chiffre à 8 457. 68 €. En face de cela, le gain brut des locations s'élève à 7 578. 61 €. Ce qui correspond à un déficit périodique de 874. 07 €.
Aussi pour atteindre le seuil de rentabilité et en prévision des possibles augmentations des coûts de l'énergie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire passer le prix de la nuitée de 110 à 130 € sur la plateforme de location « BOOKING.COM ».
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 130 € le tarif de la nuitée sur la plateforme « BOOKING.COM ».

Fin de séance 20 heures 00

MAIRIE de HEINING-LES-BOUZONVILLE (Moselle)

Mme Astrid Lemarchand
Maire de Heining Les Bouzonville

HEINING LES BOUZONVILLE, le 3 Novembre 2023